

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

19 JUIN 2023

François LETT

Directeur du département éthique et solidaire

Catastrophes climatiques : les États alertés !

Dans un rapport publié le 14 juin, l'institution montre qu'entre 1980 et 2021, les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ont causé des pertes économiques estimées à 560 milliards d'euros dans les États membres de l'UE.

Les dangers liés au temps et au climat, tels que les températures extrêmes, les fortes précipitations et les sécheresses, présentent non seulement des risques pour la santé humaine et l'environnement mais entraînent également des pertes économiques considérables.

Les événements hydrologiques (inondations) représentent plus de 45% et les événements météorologiques (tempêtes) près d'un tiers du total.

Pour les événements climatologiques, les vagues de chaleur sont responsables de plus de 13% des pertes totales, tandis que les +/-8% restants sont occasionnés par les sécheresses, les incendies de forêt et les vagues de froid. Les risques les plus coûteux au cours de la période 1980-2021 comprennent les inondations de 2021 en Allemagne et en Belgique (près de 50 milliards d'euros), les inondations de 2002 en Europe centrale (plus de 22 milliards d'euros), la sécheresse et la vague de chaleur de 2003 dans toute l'UE (environ 16 milliards d'euros), la tempête Lothar de 1999 en Europe occidentale et les inondations de 2000 en France et en Italie (plus de 13 milliards d'euros dans les deux cas).

Un nombre relativement restreint d'événements est à l'origine d'une grande partie des pertes économiques : 5% des événements météorologiques et climatologiques sont responsables de 57% des pertes et 1% des événements est à l'origine de 26% des pertes. Les pertes annuelles moyennes étaient d'environ 9,7 milliards d'euros en 1981-1990, 11,2 milliards d'euros en 1991-2000, 13,5 milliards d'euros en 2001-2010 et 15,3 milliards d'euros en 2011-2020. Avec 56,5 milliards d'euros, 2021 présente la valeur annuelle la plus élevée pour l'ensemble de la série chronologique.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit que les événements extrêmes liés au climat deviendront plus fréquents et plus graves dans le monde entier. Cela pourrait affecter de nombreux secteurs et provoquer des défaillances systémiques dans toute l'Europe.

Le coût futur des risques liés au climat dépend non seulement de la fréquence et de la gravité des événements, mais aussi d'autres facteurs, tels que la valeur des actifs exposés et les mesures d'adaptation au climat envisagées. La stratégie d'adaptation de l'UE, adoptée le 24 février 2021, vise à renforcer la résilience de la société face au changement climatique en mettant l'accent sur l'amélioration de la capacité d'adaptation.

Par ailleurs, seulement 30% des pertes climatiques totales étaient assurées, bien que ce pourcentage varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de moins de 2% en Hongrie, en Lituanie et en Roumanie à plus de 75% en Slovénie et aux Pays-Bas. Il existe également des différences significatives entre les types d'événements : pour les événements météorologiques, près de la moitié des pertes étaient assurées, alors que ce chiffre n'était que de 20% pour les événements hydrologiques et de moins de 15% pour les vagues de chaleur.

Pour les autres événements climatologiques, y compris les sécheresses et les incendies de forêt, un peu plus d'un tiers était assuré.

Il n'existe malheureusement à ce jour aucun mécanisme cohérent permettant aux pays de signaler les pertes à la Commission européenne ou à l'AEE.

Pour Pascal Canfin président de la commission Environnement du Parlement européen «l'Europe n'est clairement pas assez préparée, et dans certains cas nous restons aveugles sur l'impact toujours plus fort du changement climatique».

ecofi Actifs pour le futur

#ISR

“

LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DE L'UE, ADOPTÉE LE 24 FÉVRIER 2021, VISE À RENFORCER LA RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN METTANT L'ACCENT SUR L'AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION.

”



Identifiant unique REP
Papiers n°FR308133_03SANF

Le présent document est fourni par Ecofi, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 97-004, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 999 990 369. Siège social : 12 boulevard de Pesaro / CS 10002 92024 Nanterre Cedex